

## COMMUNE DE JONCHEREY

### PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2025

#### SALLE D'HONNEUR DE LA MAIRIE

Personnes présentes :

Jacques ALEXANDRE	Martine BENJAMAA	Francis BLANC
Jacques SALVI	Elisabeth TATTU	Pricillia COTTET
Guy RICHE	Dominique BOISSON	Brigitte GOSSART
Michèle BELOSSAT		

La séance est ouverte à 18h30

**1) Élection d'une ou d'un secrétaire :**

Mme Priscillia COTTET est désignée secrétaire de séance.

**2) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2025 :**

Adopté à l'unanimité.

**3) Fixation du nombre et de la répartition des sièges à la CCST :**

L'accord local des communes membres de la communauté de communes fixe à 50 le nombre de sièges du conseil communautaire. Dont 2 pour Joncherey.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 13                  Contre : 0                  Abstention : 0

**4) Adhésion de la CCST à l'EPTB Saône et Doubs :**

L'EPTB Saône et Doubs est un syndicat mixte ouvert ayant pour but de faciliter la prévention des inondations ; la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, ainsi que la préservation, gestion et restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides sur le bassin versant de la Saône. Il a également pour objet d'assurer la cohérence, la coordination et l'assistance de l'activité de maîtrise d'ouvrage au niveau local.

L'adhésion de la Communauté de Communes du Sud Territoire à l'EPTB est approuvée.

Pour : 13                  Contre : 0                  Abstention : 0

**5) Demande de subvention et aide exceptionnelle pour le périscolaire de Joncherey :**

Suite aux réunions des membres de l'ALPST et des différents partenaires, le périscolaire en charge de l'accueil des enfants scolarisés à Joncherey, demande le versement d'une subvention de fonctionnement ainsi qu'une aide exceptionnelle vue la situation financière fragile de l'association.

Considérant qu'il est nécessaire de participer au fonctionnement du périscolaire, la commune propose une subvention de 93€ par enfant et par an.

Pour l'année scolaire 2024/2025, 96 enfants profitent du service amenant le montant de la subvention à 8 928€.

Afin de combler une partie du déficit cumulé (60 000€ à ce jour) et maintenir les actions de proximité en faveur des familles, la commune propose d'allouer une aide exceptionnelle de 2 000€.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

#### **6) Subvention aux associations pour 2025 :**

Les montants des subventions 2025 ont été fixés pour un total de 3 970 € au profit de 19 associations.

#### **7) Questions diverses :**

- Point Travaux :

Seront réalisés durant les vacances scolaires (dans la mesure du possible) les façades des 2 écoles.

Réfection étanchéité de la toiture terrasse des écoles.

Réfection des enrobés Rue de l'Église et Aire de jeux.

Nouveau jeu et sol souple dans l'aire de jeux (fait mi-juin).

Réfection de la chaussée et des trottoirs rue du 11<sup>ème</sup> Dragon (début fin juillet).

- Possibilités d'occupation salles pour une nouvelle activité sportive avec agrès :

coût, assurance obligatoire de l'occupant, participation financière pour le chauffage et l'électricité en période hivernale.

La personne intéressée devra passer en mairie pour se renseigner plus précisément.

- Évocation des horaires d'été des déchèteries, à savoir 7h30- 15 h en continu, alors que les horaires de tontes débutent à 14h30 en semaine et à 14h le samedi ; soulignant les éventuelles difficultés d'utilisation du service pour les usagers.

Fin de la séance à 20h00

La secrétaire de séance,  
Priscillia COTTET

Le Maire,  
Jacques ALEXANDRE